

N°145












*Mai 2021*

# ***La Lettre de Bricon***



**Bulletin communal de liaison et d'informations**

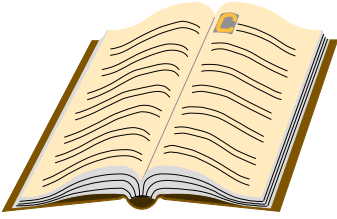
# **MEMENTO PRATIQUE**

	Gendarmerie	03.25.32.90.16
	Pompiers	18
	SAMU	15
	Cabinet Médical Châteauvillain	03.25.32.95.50
	Groupe scolaire	03.25.31.09.82
	Centre de loisirs, cantine	03.25.31.08.74
	Médiathèque	09.64.45.07.03
	SDED 52	03.25.35.09.29
	Trésorerie de Châteauvillain	03.25.32.90.34
	CC3F	03.25.01.38.53
	Adresse mail : <a href="mailto:cc3f@wanadoo.fr">cc3f@wanadoo.fr</a>	
	Site internet : <a href="http://communaute decomunes des 3 forets.com">http://communaute decomunes des 3 forets.com</a>	
	Mairie Bricon	03.25.03.01.92
	Adresse mail : <a href="mailto:bricon.mairie@wanadoo.fr">bricon.mairie@wanadoo.fr</a>	
	Site internet : <a href="http://mairie-bricon.fr">http://mairie-bricon.fr</a>	

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON**

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h

# Etat civil

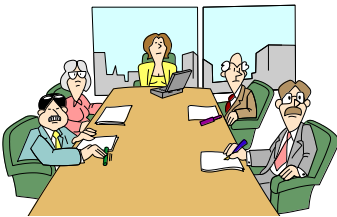


**Naissance:** -Maéline, au foyer de madame Marine Seckinger et de monsieur Lucas Dehon, le 5 mars.  
Félicitations aux heureux parents

**Décès:** -Alexian Houillons/Guerchoux, le 3 avril.  
Nos plus sincères condoléances vont à la famille

Nouveaux arrivants : - Madame Minna Cassandra, rue du Maréchal Leclerc.  
- Madame Nadège Ravier, rue du Maréchal Leclerc

## Au conseil municipal



### Séance du 18 mars 2021

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni le 18 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, Maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de madame Martine Dupré représentée par monsieur Patrick Lagrange.

Secrétaire de séance: monsieur Gilles Collier.

### Cession de la caserne des pompiers au SDIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation de la caserne de pompiers présente sur la commune. Lors de la départementalisation, celle-ci a été financée par la commune de Bricon, avec signature d'une convention de mise à disposition au SDIS, seul utilisateur de cet immeuble.

En 2019, Monsieur le Maire avait pris rendez-vous avec le président du SDIS suite au nouveau mode de calcul relatif à la contribution au SDIS, en indiquant que la commune avait déjà fait un effort financier important et qu'il serait opportun de revoir la position du SDIS. En accord avec celui-ci il est proposé au conseil municipal:

- D'approuver la division foncière de la parcelle ZL 35 dont la Commune de Bricon est propriétaire en deux parcelles:
  - ZL 119 d'une superficie de 7a 81 (parcelle où est construite la caserne de pompiers)
  - ZL 120 d'une superficie de 3H 85 A76 ca
- D'approuver la cession de l'immeuble au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Marne (SDIS 52), seul utilisateur de cet immeuble en application de la convention de transfert de la compétence.

- Le SDIS 52 versera une subvention d'équipement à la commune pour une participation au financement de l'équipement relatif à l'intégration de la caserne de Bricon à leur patrimoine d'un montant de 100 353.66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité:

- cette cession aux conditions financières mentionnées ci-dessus.
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents et actes correspondants à la cession et tout autre document relatif à ce dossier.

### **Suppression de poste**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de travail de l'agent occupant le poste d'adjoint territorial du patrimoine arrive à échéance le 09/05/2021. Après entretien avec l'agent, celui-ci ne souhaite pas renouveler son contrat.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déclarer ce poste vacant et d'en acter la suppression dans les termes établis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, à compter du 09 mai 2021.

### **Ouverture de poste**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin de recruter un agent pour la gestion de la bibliothèque et de la médiathèque communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter un agent.

### **Travaux au monument aux Morts, demande de subventions**

Après concertation avec la commission des travaux, Monsieur le Maire propose la réfection du monument aux Morts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire:

- A demander des devis
- A demander des subventions
- A signer tout document relatif à ce dossier

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait le bilan des vaccinations au « centre éphémère » de Châteauvillain. 24 doses étaient disponibles et 2 habitants de Bricon âgés de plus de 75 ans en ont bénéficié. La seconde injection est prévue prochainement, à une date restant à définir. Par ailleurs, un dépistage salivaire à l'école des 3B est prévu, à une date à définir là encore.

- Petites Saveurs : Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu en mairie un éventuel repreneur ainsi qu'un responsable de l'enseigne Proxi. Le dossier est en train d'être monté.

Un constat d'huissier a par ailleurs été réalisé dans les locaux fin février afin de répertorier le matériel et la marchandise restants.

- Un conseiller signale au conseil que plusieurs administrés se plaignent des désagréments occasionnés par une saignée dans la chaussée au niveau du 47, rue du Maréchal Leclerc. Monsieur le Maire répond que les travaux qui ont occasionné cette dénivellation étaient de la responsabilité d'Enedis, la commune de Bricon et le Conseil départemental les ayant seulement autorisés. Il indique d'autre part avoir contacté Enedis à plusieurs reprises afin que son prestataire vienne remettre la chaussée en état.

- Monsieur le Maire précise qu'une canalisation a de nouveau rompu en amont du lagunage et que des travaux seront entrepris pour la réparer.



### **Séance du 8 avril 2021**

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni le 8 avril 2021 sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, Maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de monsieur Gilles Collier représenté par monsieur Etienne Henry, de madame Martine Dupré représentée par madame Brigitte Bourgeois et de monsieur Patrick Lagrange représenté par monsieur Patrick Checchi.



Secrétaire de séance : monsieur Franck Fabre.

### **Modifications statutaires CC3F, compétence « Organisation de la mobilité »**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que la Communauté de Communes des Trois Forêts a décidé lors de son Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021 d'approuver la prise de compétence « Organisation de la mobilité ».

Le Maire rappelle que, parallèlement et conformément au CGCT, chaque commune membre de la CC3F doit se prononcer sur cette décision.

Après avoir exposé le dossier, le Maire propose au conseil municipal de se prononcer quant à celui-ci. Dans ce cadre, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer la décision du Conseil communautaire et de bien vouloir modifier les statuts de la CC3F.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier et les nouvelles propositions entendus, le Maire soumet au vote la proposition des nouveaux statuts de la CC3F.

Sur proposition du Maire, après avoir rappelé la loi du 24/12/2019 d'organisation des mobilités et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Approuve la prise de la compétence « Organisation de la mobilité » par la CC3F

- Approuve les statuts modifiés annexés à la présente délibération
- Charge le Maire d'en informer la CC3F
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces utiles dans ce cadre

### **Compte administratif 2020 de la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, qui présente les résultats suivants:

#### **Fonctionnement**

- Recettes : 395 653.47 €
- Dépenses : 374 380.81 €
- Report du résultat 2019 : +110 515.27 €
- Reste à réaliser : 0
- Résultat : + 131 787.93€

#### **Investissement**

- Recettes : 159 691.13 €
- Dépenses : 60 052.56 €
- Report du résultat 2019 : - 27 432.31 €
- Reste à réaliser : 0
- Résultat : 72 206.26 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle, et Monsieur le doyen, prend la présidence de la séance. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020. Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **Compte administratif annexe eau et assainissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2020 du budget annexe eau et assainissement, qui présente les résultats suivants :

#### **Exploitation**

- Recettes : 63 447.27 €
- Dépenses : 65 680.68 €
- Report de résultat 2019 : +41 861.22 €
- Reste à réaliser : 0
- Résultat : 39 627.75 €

#### **Investissement**

- Recettes : 14 774.00 €
- Dépenses : 22 401.35 €
- Report de résultat 2019 : + 55 650.70 €
- Reste à réaliser : 0
- Résultat : 48 023. 35€

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle, et Monsieur le doyen des membres présents, prend la présidence de la séance. Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020. Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **Compte de gestion 2020, budget principal**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2020 du budget général produit par le receveur municipal, qui est conforme aux chiffres du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

### **Compte de gestion, budget eau et assainissement**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2020 du budget annexe eau et assainissement produit par le receveur municipal, qui est conforme aux chiffres du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce compte de gestion.

### **Affectation du résultat 2020, budget principal**

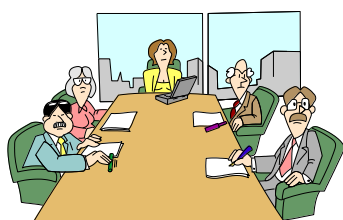
Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget général 2020, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit:

- 131 787.93 € sont affectés à l'excédent reporté de fonctionnement, article 002 en recette.
- 72 206.26 € sont affectés à l'excédent reporté d'investissement, article 001 en recette

### **Affectation du résultat 2020, budget eau et assainissement**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2020, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit:

- 29 627.72 € sont affectés à l'excédent reporté de fonctionnement, article 002 en recette.
- 48 023.35 € sont affectés à l'excédent reporté d'investissement, article 001 en recette



### **Séance du 12 avril 2021**

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni le 12 avril 2021 sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, Maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de monsieur Gérard Déchanet représenté par monsieur Franck Duhoux et de monsieur Patrick Lagrange représenté par madame

Martine Dupré.

Secrétaire de séance: monsieur Patrick Checchi.

## **Taux des taxes locales**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la notification des états 1259.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le maintien des taux en 2021 avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit:

Taxe Foncière bâti = Taux TFB communal 2020 (= **20.11 %**) + taux TFB départemental 2020 (= **23,94%**) = **44.05%**

Taxe Foncière non bâti = Taux TFNB 2020 = **19.73 %**

CFE = Taux CFE 2020 = **13.38 %**

## **Présentation de l'état annuel des indemnités des élus**

Monsieur le Maire rappelle la loi Engagement et Proximité du 27/12/19 et notamment l'obligation de présentation de l'état annuel des indemnités des élus aux conseillers.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27/07/20, fixant les taux des indemnités.

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités de fonction de l'exercice 2020 de la collectivité.

## **Vote des subventions aux associations**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'inscrire au budget 2021 le maintien des montants versés au titre des subventions aux associations, à savoir :
  - Sapeurs-pompiers : 550 euros (2 non participant au vote)
  - USBO : 1.100 euros (1 non participant au vote)
  - Gym Briconnaise : 250 euros
  - Souvenir français : 100 euros (1 non participant au vote)
  - Fanfare d'Orges : 250 euros (1 non participant au vote)
- d'inscrire au budget 2021, les montants des subventions aux associations qui auraient dû être mandatés en 2020
- de charger Monsieur le Maire de procéder au mandatement des sommes correspondantes, à réception des comptes annuels.

## **Budget primitif 2021, commune**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 pour le budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du Budget Principal de la commune, qui s'équilibre comme suit:



FONCTIONNEMENT		
	DEPENSE	RECETTE
CREDIT	380 684.93 €	248 897.00 €
REPORT		131 787.93 €
TOTAL	380 684.93 €	380 684.93 €

+ +

INVESTISSEMENT		
	DEPENSE	RECETTE
CREDIT	97 206.26 €	25 000.00 €
REPORT		72 206.26 €
TOTAL	97 206.26 €	97 206.26 €

= =

TOTAL	477 891 .19 €	477 891.19 €
-------	---------------	--------------

### Budget primitif 2021, eau et assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 pour le budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget principal de la commune, qui s'équilibre comme suit:

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSE	RECETTE
CREDIT	98 992 .75 €	59 365.00 €
REPORT		39 627.75€
TOTAL	98 992 .75 €	98 992 .75 €

++

INVESTISSEMENT		
	DEPENSE	RECETTE
CREDIT	83 523.35 €	25 000.00 €
REPORT		48 523.35 €
TOTAL	83 523.35 €	83 523.35 €

= =

TOTAL	182 516.10 €	182 516.10 €
-------	--------------	--------------

### Questions diverses

Monsieur Le Maire présente la DIA reçue et indique qu'aucun droit de préemption n'a été donné. Il demande un avis pour la préemption sur un terrain impasse des Vergers sur lequel la réalisation de travaux aurait pu permettre le drainage d'eaux pluviales. Les conseillers municipaux décident de ne pas préempter.

Monsieur le Maire indique la parution dans la Voix de la Haute-Marne de l'appel d'offre pour l'étude de ruissellement. Ce projet est porté par la CC3F et concerne Orges, Cirfontaines-en-Azois et la commune de Bricon.

Monsieur le Maire présente la demande de la préfecture concernant le maintien des élections départementales et régionales du mois de juin.

Monsieur le Maire indique que le relevé des compteurs se fera du 19 au 23 Avril 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt de l'agent de bibliothèque ainsi que des différents curriculums reçus.

## Au SIVOM des 3B

Le SIVOM des 3 B, régulièrement convoqué, s'est réuni le 7 avril 2021 à 19 heures sous la présidence de monsieur Franck Duhoux.

Etaient présent:

- pour la commune de Bricon, monsieur Etienne Henry
- pour la commune de Blessonville, madame Marie-Rose Mary et monsieur Jean-Louis Bresson
- pour la commune de Braux-le-Châtel, monsieur William Germé

Excusée, madame Julie Masson, qui avait donné procuration à monsieur William Germé Secrétaire de séance, monsieur Etienne Henry.

## **Compte administratif 2020**

-recettes d'investissement: 40.762,63 euros  
-dépenses d'investissement: 30.398,86 euros  
-recettes de fonctionnement: 166.759,95 euros  
-dépenses de fonctionnement: 142.622,86 euros

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité après que Monsieur le président eut quitté la séance et que madame Marie-Rose Mary, doyenne, eut pris la présidence.

## **Compte de gestion 2020**

Le compte de gestion 2020, présentant les mêmes chiffres que le compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

## **Affectation du résultat**

24.322,82 euros sont affectés à la couverture d'autofinancement

30.874,99 euros sont affectés à l'excédent reporté de fonctionnement

## **Budget 2021**

Le budget de l'exercice 2021 présente les totaux suivants:

-recettes de fonctionnement : 191.867,04  
-dépenses de fonctionnement : 191.867,04  
-recettes d'investissement : 59.122,82  
-dépenses d'investissement : 59.122,82

## **Tarifs cantine et services extrascolaires et périscolaires**

Suite à une réunion avec la CAF, il apparaît nécessaire de réviser la grille tarifaire des services pour la rentrée 2021/2022, notamment en ce qui concerne la cantine, avec un éventuel tarif unique, ainsi que les tranches des quotients familiaux. Une réflexion est engagée sur ces questions, qui seront étudiées de nouveau lors d'une prochaine séance.

## **Recrutement**

Un personnel devait être embauché au 1<sup>er</sup> avril afin de renforcer l'équipe qui s'occupe de la cantine. Monsieur le président, après avis des membres du Sivom, rappelle que ce recrutement a été différé en raison des récentes mesures gouvernementales concernant les écoles et leur fermeture provisoire.

## **Questions diverses**

-Monsieur le président indique au comité syndical qu'un contrat de dératization va être conclu avec un prestataire afin de remédier à des infiltrations de rongeurs dans le groupe scolaire.

-A l'instigation de monsieur Jean-Louis Bresson, le comité syndical décide d'engager une réflexion sur un éventuel changement de mode de chauffage des locaux scolaires. Des contacts seront pris avec divers prestataires concernant des groupes de pompes à chaleur ainsi que des panneaux photovoltaïques.

# CC3F

## **Compte rendu des séances du 16 mars et du 13 avril 2021**

### **Compétence mobilité**

La loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités invite les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur les transferts de compétence d'organisation de la mobilité.

Après délibération, la CC3F décide de prendre la compétence organisation de la mobilité dans les services réguliers de transports publics et à la demande. Par contre, l'organisation des services de transports scolaires restera à la charge de la Région.

### **Programme régional Service accompagnement à la rénovation énergétique, SARE**

La CC3F s'inscrit dans le programme SARE dont le but est de proposer un guichet unique de conseil et d'accompagnement des particuliers lors de leurs projets de rénovation, l'animation et la mobilisation du réseau des professionnels du territoire.

### **Pactes territoriaux de relance et de transition écologique, PTRTE**

La Région Grand Est crée en partenariat avec l'Etat un outil qui permet de mutualiser les financements dans le domaine de la transition écologique énergétique et de la cohésion des territoires.

Un poste de chargé de mission sera créé à cet effet.

### **Office de tourisme des 3 Forêts**

La CC3F reconduit pour 2021 la subvention de 44.768 euros octroyée à cet organisme.

### **Etudes en perspective**

-Abbaye de Mormont. Suite à une demande de la DRAC, une étude de solidité doit être envisagée.

-Ferme des Maizes à Giey-sur-Aujon. Une étude de faisabilité est en réflexion pour créer une maison des savoir-faire et un site d'accueil des cavaliers.

-Petites villes de demain. Deux bourgs ont été retenus: Châteauvillain et Arc-en-Barrois. Un chargé de mission doit être embauché, payé à 75% par l'Etat et à 25% par les deux bourgs.

-Espace France Service. Deux sites sont prévus: Châteauvillain et Arc-en-Barrois. Deux salariés devront être embauchés à 25h. Une dotation de l'Etat est prévue à hauteur de 30.000 euros.

-Vaccination covid 19. Toutes les personnes âgées de 75 ans et plus ne sont pas encore vaccinées à cette date. Les doses arrivent régulièrement. A noter que certaines personnes inscrites ne souhaitent pas se faire vacciner.

## **Vote des différents comptes de gestion**

### **-Budget général**

Dépenses de fonctionnement :	939.170,07 euros
Recettes de fonctionnement :	1.139.503,30 euros
Dépenses d'investissement :	1.128.570,00 euros
Recettes d'investissement :	353.289,06 euros

### **-Ordures ménagères**

Dépenses de fonctionnement :	738.587,59 euros
Recettes de fonctionnement :	770.885,44 euros
Dépenses d'investissement :	4.474,00 euros
Recettes d'investissement :	0,00 euro

### **-GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Dépenses de fonctionnement :	29.520,90 euros
Recettes de fonctionnement :	80.126,00 euros
Dépenses d'investissement :	137.953,70 euros
Recettes d'investissement :	113.029,08 euros

### **-SPÄNC (Service public d'assainissement non collectif)**

Dépenses de fonctionnement :	41.877,32 euros
Recettes de fonctionnement :	20.350,00 euros
Dépenses d'investissement :	0,00 euro
Recettes d'investissement :	0,00 euro

### **-ZAE (Zone d'activité économique)**

Dépenses de fonctionnement :	99.102,09 euros
Recettes de fonctionnement :	234.234,49 euros
Dépenses d'investissement :	938.894,22 euros
Recettes d'investissement :	1.234.424,93 euros

## **Vote des taxes locales**

En 2021, la taxe d'habitation disparaît. La CC3F décide d'augmenter le taux des taxes locales. En effet, les besoins en fonctionnement vont augmenter. Un besoin de 150.000 euros a été calculé. De plus, les taxes n'ont pas évolué depuis 5 années.

-Décisions: la taxe foncière passe de 2,87% à 4,31%

la taxe foncière sur le non-bâti passe de 3,88% à 5,82%

la cotisation foncière entreprises passe de 2,87% à 4,31%

## **Budgets 2021**

### **-Budget général**

Dépenses de fonctionnement :	2.140.788 euros
Recettes de fonctionnement :	2.140.788 euros
Dépenses d'investissement :	3.285.912 euros
Recettes d'investissement :	3.285.912 euros

#### -Ordures ménagères

Dépenses de fonctionnement :	868.246 euros
Recettes de fonctionnement :	868.246 euros
Dépenses d'investissement :	77.212 euros
Recettes d'investissement :	77.212 euros

#### -GEMAPI

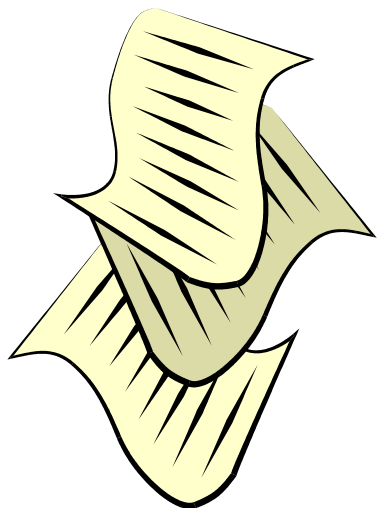
Dépenses de fonctionnement :	190.769 euros
Recettes de fonctionnement :	190.769 euros
Dépenses d'investissement :	541.604 euros
Recettes d'investissement :	541.604 euros

#### -SPANC

Dépenses de fonctionnement :	34.247 euros
Recettes de fonctionnement :	34.247 euros
Dépenses d'investissement :	0 euro
Recettes d'investissement :	0 euro

#### -ZAE

Dépenses de fonctionnement :	259.285 euros
Recettes de fonctionnement :	259.285 euros
Dépenses d'investissement :	2.251.918 euros
Recettes d'investissement :	2.251.918 euros



## Infos pratiques

### Nuisances sonores

Les occupants des locaux d'habitation et de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, notamment les bruits particulièrement gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répété (instruments de musique, appareils de diffusion sonore, réparation ou réglage de moteur quelle qu'en soit la puissance, appareils ménagers...), **cela sans condition d'horaires.**

D'autre part, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses...), ne peuvent être effectués que:

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **13h à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h.**

Les propriétaires d'animaux, notamment de chiens, veilleront de leur côté à ce que leurs cris ou leurs aboiements ne perturbent pas le voisinage, et ce sans condition d'horaires.

### **Brulage**

Il est rappelé que brûler ses déchets végétaux ou tout autre déchet est interdit par la réglementation sanitaire départementale. Les déchetteries sont à la disposition de tous les particuliers, tant à Chaumont qu'à Châteauvillain.

### **Médiathèque**

En attendant le recrutement d'un agent, la médiathèque assure néanmoins un service d'accueil le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

### **Elections**

Les élections départementales et régionales doivent avoir lieu les 20 et 27 juin prochains. Nous vous signalons à cette occasion que les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 14 mai. Inscription possible sur la liste électorale de la commune aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie, muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité. Pré-inscription possible sur Internet. En fonction du protocole sanitaire le lieu du bureau de vote peut être modifié. Nous vous tiendrons informés selon les moyens habituels de communications (panneauPocket – site internet ...)

### **Nids d'insectes**

Les sapeurs-pompiers n'ayant plus pour mission d'intervenir chez les particuliers pour la destruction de nids d'insectes dangereux, une liste de prestataires est disponible au secrétariat de mairie.

### **Paiements de proximité**

Notre bistrot de pays « L'Europe » est partenaire de ce dispositif. Celui-ci permet le paiement de tous les titres émis par le service public à partir du moment où la facture dispose d'un QRcode. Règlement en espèces jusqu'à 300 euros et par carte bleue.

### **Vaccinations Covid 19**

A la date du 30 avril et à l'issue de trois cycles, 16 Briconnais ont bénéficié des services du centre éphémère de Châteauvillain afin de se faire vacciner. De nouveaux créneaux pour les vendredis à venir seront ouverts, les personnes volontaires à la vaccination peuvent contacter la CC3F au 03.25.01.38.53.

### **Inscriptions scolaires**

Les inscriptions pour la rentrée 2021/2022 s'effectueront en mairie du 17 au 28 mai aux heures d'ouverture du secrétariat. Se munir d'une photocopie du livret de famille, du carnet de vaccination, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et, en cas de changement d'école, d'un certificat de radiation.

### **Cartes de transport scolaire**

Les fiches de transport scolaire pour l'année 2021/2022 sont disponibles en mairie. A venir chercher le plus rapidement possible. Le représentant légal de l'élève, sauf CFA, doit les remplir en deux exemplaires et les signer.

### **Cérémonie du 8 mai**

Cette année encore, la cérémonie se fera, vu les restrictions sanitaires en vigueur, en comité restreint, sans vin d'honneur. Merci de votre compréhension.

## Gendarmerie

La Communauté de Brigades de CHATEAUVILLAIN vient de se doter d'un nouvel outil afin d'informer la population : Panneau Pocket. Des informations relatives aux actualités en cours sur le secteur de CHATEAUVILLAIN / ARC-EN-BARROIS et le département de la Haute-Marne seront communiqués à travers cette application, pour le bénéfice des élus et de la population.

Vous recevrez les notifications concernant les informations mises sur cette application par les soins de la gendarmerie.

**L'application est gratuite et ne nécessite pas de création de compte.**

## Commerce

L'Europe se prépare à rouvrir tout doucement, sans vraiment de date réelle, mais l'établissement sera bien présent dès que le gouvernement permettra une réouverture.

En attendant, nous vous rappelons que vous pouvez y trouver des plats traiteur à emporter, des burgers le week-end, du pain et des viennoiseries tous les jours. Vous avez également la possibilité d'y réaliser votre changement de carte grise et de profiter de tous les services de la poste. Sans oublier le paiement de proximité (CF. ci-dessus), la presse, le tabac et les jeux.

Venez par ailleurs découvrir différents produits du terroir, ainsi que quelques produits d'épicerie de dépannage.

## Civisme

### **J'entretiens ma propriété et ses abords.**

Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin.

Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/enherbée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité...

Je débroussaille et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs. Ce petit rappel nous est dicté par le nombre croissant de végétaux débordant sur l'espace public.



**Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux.** Pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est le plus souvent nécessaire.

Je respecte le contenu de l'arrêté qui m'a été délivré. Je n'empiète pas sur le domaine public sans y être autorisé.





## Incivilités vestiaires foot

Des dégradations ont été notées au niveau du toit du bâtiment, notamment des jets de pierres qui ont brisé plusieurs tuiles. Les vestiaires sont par ailleurs dans un état indigne d'une installation sportive récente. La mairie, propriétaire des lieux, demande donc aux utilisateurs de considérer leur responsabilité et de faire en sorte que cette situation ne perdure pas.



## Du côté de l'école

L'école avait repris son rythme de croisière « covid compatible » mais, le 6 avril, chacun a dû reprendre la scolarité à la maison pour une semaine, avec tous ses aléas informatiques. Du 6 au 9 avril, onze élèves ont cependant été accueillis dans le cadre de l'accueil des enfants de personnels prioritaires.

Les séances de natation prévues de décembre à mars, pour les classes du CP au CM2, ont été interrompues dès le 19 janvier suite au nouveau protocole sanitaire. L'école avait obtenu un report des séances à partir du 12 avril mais tout semble tombé... à l'eau avec le nouveau confinement!

Heureusement, le photographe scolaire était passé le 8 février et avait réalisé les nouvelles photos des classes.

Les élèves ont également bénéficié des projections de la Semaine du court-métrage du 22 au 26 mars car celles-ci pouvaient être réalisées sur les tableaux numériques des classes. La classe de CM doit bénéficier d'une journée d'initiation à la voile au lac du Der, le 20 mai. Pourvu que ce soit possible...

## Un peu d'histoire

### La bataille de 1814 située entre Jonchery et Bricon

1814 campagne de France: Napoléon Ier affronte dans l'Est de la France les troupes coalisées de la Russie, de la Prusse, du Royaume-Uni, de la Suède, de l'Autriche et de plusieurs Etats allemands, anciens alliés de Napoléon, notamment les royaumes de Bavière et de Wurtemberg pour ne citer que les plus puissants. Ces coalisés signeront le 1<sup>er</sup> mars 1814 le Traité de Chaumont s'alliant ainsi contre la France jusqu'à leur victoire finale. Les forces qui envahissent la France sont divisées en trois armées: Bohême (Gal. Schwarzenberg), Silésie (Gal. von Blücher) et Nord (Bernadotte). C'est dans la plaine située entre Jonchery et Bricon que se déroule cet épisode de la bataille de Villiers-le-Sec. Voici le rapport fait par le Général Galitzin œuvrant au profit des coalisés et dont le poste d'observation devait certainement se situer sur le Mont-Saon.

Villiers-le-Sec, le 14 février de l'an 1814, 17h00

—  
Quartier Général du corps de cavalerie de réserve

**Rapport sur la rencontre survenue avec des unités françaises ce jour:**

-Événements ayant eu lieu de 10h à 11h, relation faite par les généraux Dépreradovic et Duka, identification des troupes françaises à Villiers comme étant une brigade de garde. Déploiement des brigades de tête de colonnes devant Villiers, les brigades suivantes semblent se contenter de suivre le mouvement, sans trop prendre d'initiatives. La brigade Léontiev, suit ses ordres et se dirige vers Bricon pour flanquer le corps. Rapport des cosaques se reformant sur Jonchery, attendant l'infanterie.

-Événement ayant eu lieu de 11h à 12h Arrivée de Galitzin sur le champ de bataille, le déploiement se poursuit autour de Villiers, malheureusement avec assez peu d'empressement de la part de Dépreradovic. Nous mettons le feu par un tir d'obusier à une partie de la ville. Apparition surprise de deux autres brigades de garde française surgissant de Valdelancourt, les fifres audibles jusqu'à mon QG me font présager le pire. Effectivement ce sont bien deux brigades de vieille garde flanquant trois batteries de 12 livres qui viennent de débarquer, et cela dans le dos de Dépreradovic Rapport de cosaques apercevant de l'infanterie française se dirigeant vers Euffigneix ainsi que de la cavalerie, tout cela certainement en provenance de Sarcicourt. Je rédige à cette heure un message destiné à votre excellence ainsi qu'au général Barclay pour vous informer de l'évolution de la situation, de même j'envoie une estafette à Léontiev pour le faire revenir à bride abattue.

-Événements ayant eu lieu de 12h à 13h Craignant le feu français, je fais manœuvrer en catastrophe Dépreradovic derrière la route de Bricon. Les Français en profitent pour réaliser leur jonction. Les Français quittent la partie enflammée de Villiers. Vers 13h l'on peut apercevoir la progression Wurtembergeoise sur Jonchery. Egalement des unités prussiennes venant de Chaumont. Il semble que des imprévus ont troublé l'arrivée de mon brave Oscherovski. Egalement l'apparition à Euffigneix d'une brigade française à pied accompagnée de deux brigades à cheval.

-Événements ayant eu lieu de 13h à 14h Les Français en bon ordre entament leur repli de Villiers. Puisque nous n'avons pas pu encore leur barrer la route Dépreradovic et Duka " collent " les Français de façon à les ralentir au maximum. Les Prussiens se rapprochent de Villiers. L'infanterie russe pointe son Nez, toujours pas d'Oscherowski ni de Kretov. (je rage intérieurement) Vers Jonchery la progression des Wurtembergeois semble inexorable, l'on aperçoit déjà les deuxième et troisième lignes, cela est très impressionnant. Je rédige un message à votre attention, vous relatant la situation et vous suggérant que la prise de Jonchery se faisant presque sûrement sans coup férir de venir déployer quelques canons sous le nez des Français. Je soupçonne déjà l'issue; l'arrivée tardive d'Oscherowski et de Krétow conjuguée à une faiblesse en artillerie, laissant l'opportunité aux Français de retraiter.

-Événements ayant eu lieu de 14h à 15h Les Français continuent lentement mais sûrement leur retraite en bon ordre. La mise en batterie de l'artillerie Russe ne fait qu'équilibrer la puissance de feu Française. Une des batteries de Dépreradovic montre des signes de fatigue. Vers 15h Krétow apparaît suivi d'Oscherowski. Enfin!

-Événements ayant eu lieu de 15h à 16h Les français replient toujours vers Euffigneix, toujours suivis de près par Dépreradowic et Duka. Des fantassins Français se cachent dans des bois proches d'Euffigneix. Je fais foncer Kretow et Oscherowski pour essayer de barrer la retraite à l'ennemi. Une nouvelle fois une batterie de Dépreradowic rompt le combat. Le Français équilibre sans cesse et avec une chance diabolique les avantages que nous lui grignotons.

-Événements ayant eu lieu de 16h à 17h Il est maintenant acquis que je ne peux plus barrer la retraite du Français, je peux tout au plus le ralentir jusqu'à la nuit. Je sais qu'une bonne partie de mes troupes sont fatiguées après cette journée de bataille. Je sais que m'étant encore éloigné de mes chariots, je ne serais pas ravitaillé aujourd'hui, mais seulement demain Je sais que nous n'avons pas fait beaucoup de pertes à l'ennemi, de quatre à cinq cents hommes, ce qui est également le montant de nos pertes cumulées du côté coalisé. Je sais aussi que nos ennemis ne pourront trop s'éloigner. J'ai eu un rapport faisant état que des cosaques avaient fait sauter un parc de munitions ennemies. Au vu de tout cela, je décide de cesser la poursuite afin de conserver l'intégrité de mon corps. Nous avons peut-être raté une opportunité, j'en prends la responsabilité.

Signé :  
Gal GALITZIN

Note : Le prince Dimitri Vladimirovitch Galitzine ou Golitsyne (né le 29 octobre 1771, mort le 27 mars 1844 à Paris) est un aristocrate russe qui fut général de cavalerie, gouverneur militaire de Moscou, écrivain et théoricien militaire.